PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT DU 20 NOVEMBRE 2012

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 novembre 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français: https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20121120/access.html
- en anglais: https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20121120/access.html

Le 20 novembre 2012, à 13h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Avancement du dossier de candidature du gTLD « .frogans »,
- Questions diverses.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, définit leurs priorités et fixe les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

AVANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DU GTLD « .FROGANS »

Dans le prolongement de sa décision du 10 avril 2012 de déposer le dossier de candidature du gTLD « .frogans » auprès de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), le Conseil d'administration prend acte que l'ICANN a officiellement mis en place une procédure de loterie (« prioritizing draw »), comme évoqué lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2012.

Ce tirage au sort servira à donner un ordre de priorité pour l'évaluation par l'ICANN des 1 900 dossiers de candidature qu'elle a reçus dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Il aura lieu le 17 décembre 2012 à Los Angeles (Californie, USA). La participation au tirage au sort implique l'achat d'un billet sur place, entre le 12 et le 16 décembre 2012, pour un montant de 100 dollars américains.

Le Conseil d'administration décide que l'OP3FT participera à la loterie organisée par l'ICANN. Il prend acte que le Président entreprendra les démarches nécessaires pour trouver un mandataire chargé d'acheter un billet au nom et pour le compte de l'OP3FT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France SIREN: 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012: 1540